

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3250

présenté par
Mme Motin, rapporteure thématique

ARTICLE 15

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« s'appliquent »,

les mots :

« sont applicables aux marchés régis par le présent livre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.